

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 13 février 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/75

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 13 février 2023 de la société VEOLIA EAU-S.V.A.G., sise rue de la Création – ZAC de Nicopolis à – 83170 - BRIGNOLES, représentée par Monsieur Maurice MEIFFREN,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise VEOLIA effectuera des travaux de terrassement mécanique chemin du Moulin dans le cadre de la réalisation d'un déversoir d'orage sur réseau EU, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Les travaux s'effectueront en demie-chaussée et nécessiteront la mise en place d'une circulation alternée pendant la période d'intervention.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 27 février au vendredi 24 mars 2023 inclus (environ 4 jours de travaux effectifs).

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise VEOLIA qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 13 février 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

